



● ● ● ●

Procès-verbal
Conseil Communautaire
15 juillet 2021
 Présidé par Jean-Yves Brenier

Étaient présent(e)s

Bernard Attavay — Montalieu-Vercieu	Azucena Hernandez — Crémieu
Thierry Bekhit — Saint Romain de Jalionas	Bernard Jarlaud — Morestel
Maurice Belantan — Vézeronce Curtin	Estelle Keller - Morestel
Martine Bert - Trept	Stéphanie Lienemann — Villemoirieu (arrivée après le vote du compte rendu du 24 juin 2021)
Aurélien Blanc — Saint Marcel Bel Accueil	Gilbert Gippet (supp) — Saint-Victor de Morestel
Alexandre Bolleau — Sermérieu	Éric Morel — Trept
Olivier Bonnard — Creys-Mépieu	Léon-Paul Morgue — Vernas
Jean-Yves Brenier — Leyrieu	Alain Moyne-Bressand - Crémieu
Jean-Yves Cado — Chamagnieu (arrivé après le vote du compte rendu du 24 juin 2021)	Nathalie Péju — Porcieu-Amblagnieu
Bernard Castilla — Les Avenières Veyrins Thuellin	Marie-Lise Perrin – Morestel (arrivée à partir de la délibération 1)
Nora Chebbi — Annoisin Chatelans	Didier Pilon — Dizimieu
Dominique Desamy — Vézeronce-Curtin	Gilbert Pommet – Tignieu Jameyzieu
David Emeraud - Montacarra	Annie Pourtier — Le Bouchage
Anne-Isabelle Erbs – Saint-Chef	Philippe Psaila – Hieres sur Amby
Luc Foissier — Soleymieu	Joseph Quiles — Optevoz
Christian Franzoï — Vénérieu	Camille Regnier — Vignieu
Youri Garcia — Les Avenières Veyrins Thuellin	Philippe Reynaud – Tignieu-Jameyzieu
Frédéric Géhin — Corbelin	Jean Yves Roux - Vasselin
Nicole Genin — Saint Sorlin de Morestel	Simone Salas — Les Avenières Veyrins Thuellin
Corinne Georges – Saint Romain de Jalionas	Marinette Sandrin — Arandon-Passins
Grégory Gibbons — Panossas	Jean-Louis Sbaffe — Tignieu-Jameyzieu
Eric Gilbert - Crémieu	Francis Spitzner - Vertrieu
Christian Giroud – Montalieu-Vercieu	Éric Sucillon — Moras
Sylvain Granger — Brangues (arrivé après le vote du compte rendu du 24 juin 2021)	Éric Teruel — Parmilieu (arrivé après le vote du compte rendu du 24 juin 2021)
Jérôme Grausi – Saint-Romain de Jalionas	Denis Thollon – Saint Baudille de la Tour
Laurent Guillet – Saint Hilaire de Brens	Frédéric Vial — Morestel

Ont donné pouvoir :

Karim Améziane donne pouvoir à Thierry Bekhit
 Lucette Brissaud donne pouvoir à Gilbert Pommet
 Rémi Chatelat donne pouvoir à Aurélien Blanc
 Hervé Courtejaire donne pouvoir à Eric Teruel (arrivé après le vote du compte rendu du 24 juin 2021)
 Christiane Drevet donne pouvoir à Christian Giroud

Alexandre Drogoz donne pouvoir à Anne-Isabelle Erbs

Cécile Dugourd donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe

Annick Merle donne pouvoir à Annie Pourtier

Tristan Pain donne pouvoir à Bernard Castilla

Stéphanie Tavernese Roche donne pouvoir à Jean-Yves Brenier

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Richard Arnaud - Chozeau	Sophie Guillaud-Pivot — Corbelin
Sandrine Badie – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Thierry Lagrange – Les Avenières Veyrins-Thuellin
Christelle Chieze – Saint Chef	Stéphane Lefevre - Courtenay
Raymond Contassot - Salagnon	Nicole Sitruk — Les Avenières Veyrins Thuellin
Nathan Gomes – Tignieu-Jamezieu	Yvon Roller – Siccieu Saint Julien de Carizieu
Frédéric Gonzalez – Bouvesse-Quirieu	

La séance est ouverte.

Le président ouvre le dernier conseil avant la période estivale. Tout d'abord, il félicite Annick Merle et Annie Pourtier pour leurs nouvelles fonctions de vice-présidentes au sein du conseil départemental, responsables respectivement des ressources humaines et de l'évaluation des politiques publiques ainsi que de la santé. Il adresse également ses félicitations à Olivier Bonnard pour sa réélection comme conseiller départemental et à Nathalie Péju comme nouvelle conseillère régionale. Sylvain Granger élu au SYDH CER et Myriam Boiteux, maire des Avenières-Veyrins-Thuellin, élue présidente du Syndicat des Marais de Morestel sont aussi félicités.

Applaudissements.

Le président propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, une délibération pour signature du bail avec la société Kronosol 51 pour la centrale photovoltaïque à Arandon-Passins.

Le conseil communautaire approuve cette modification de l'ordre du jour.

Puis, le président annonce la signature du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) le matin même, à la préfecture de Grenoble, en présence de M. Prévost, préfet de l'Isère, de M. Barbier, président du département et des présidents et présidentes de communautés de communes. La qualité du travail et du rendu du CRTE des Balcons du Dauphiné ont été salués par les services de l'État. Aussi, le président tient à remercier l'ensemble des communes pour ce travail partenarial et souligne particulièrement la mobilisation des équipes des Balcons du Dauphiné. Les résultats sont plus que satisfaisants pour cet enjeu important.

Le président procède à l'appel. Frédéric Géhin est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 juin 2021

En l'absence d'observation, le président propose d'approuver le compte-rendu.

Le conseil communautaire approuve le compte-rendu de la séance du 24 juin 2021 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Bail emphytéotique avec la société Kronosol 51 pour le projet de la réalisation de l'exploitation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la commune d'Arandon-Passins

Frédéric Géhin rappelle que le 19 novembre 2020, le conseil communautaire a approuvé une convention de mise à disposition et de promesse de bail avec la société Kronosol 51, pour l'implantation d'une ferme photovoltaïque. Cette délibération s'inscrivait à la suite d'un projet initié lors de la mandature précédente, approuvé lors de la délibération du 27 novembre 2017.

La société a désormais réalisé les études préalables nécessaires à l'implantation de l'installation et a obtenu toutes les autorisations. La phase suivante consiste en la signature du bail définitif avant que ne débutent les travaux prévus en septembre 2021.

De nombreux échanges avec Kronosolar ont permis de préciser ce bail. En effet, la communauté de communes a acheté 22 hectares pour cette opération. Cette surface est donc mise à la disposition de Kronosolar, 14,64 hectares sont concernés par l'exploitation des panneaux photovoltaïques d'après l'instruction du permis de construire et l'étude de la zone d'implantation potentielle. Cette réduction de la surface exploitable répond à l'intégration de mesures de préservation et de compensation environnementale sur les hectares restants.

Le bail est consenti moyennant une redevance annuelle de 2 500 euros minimum par hectare soit environ 36 600 euros annuels. Il faut savoir que les montants présentés au départ étaient supérieurs puisque basés sur 22 hectares. Par ailleurs, la durée initiale était de 20 ans. Désormais, la durée proposée est de 40 ans. Autrement dit, la communauté de communes percevra un loyer moindre, mais sur une durée plus longue. *In fine*, la rente sera plus importante qu'initialement prévu. Aussi, s'ajoute à cette redevance, l'imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) estimée à 52 000 euros pour la première année d'exploitation.

Deux points restent à déterminer. En premier lieu, la négociation se poursuit s'agissant du montant de la redevance annuelle à l'hectare. En second lieu, les 8 hectares restants, qui représentent du foncier pour la compensation, devront être entretenus et du pâturage sera mis en place par la société. Tout cela devra faire l'objet d'une convention de mise à disposition, moyennant quelques centaines d'euros à l'hectare.

Pour conclure, cette opération reste des plus « rentables » pour la communauté de communes.

Éric Gilbert prend acte des évolutions de ce projet qui n'enlèvent en rien son intérêt. Il ne revient pas sur sa remarque portant sur l'artificialisation des terres, puisque le projet préexistait. Il aimerait avoir des précisions quant aux mesures de compensation environnementale. Ensuite, puisque la communauté de communes est engagée dans le plan climat, il suggère une réflexion pour impliquer aussi les particuliers et les accompagner dans ce type d'installation.

Frédéric Géhin déclare que le plan climat est en cours d'élaboration. La phase opérationnelle va bientôt débiter avec la présentation des actions. La réalisation du schéma pour les Énergies renouvelables (ENR) est bien fléchée pour avoir une vision plus proactive que réactive sur le territoire et ne pas dépendre forcément d'un investisseur. Quant au volet soutien des panneaux photovoltaïques pour les particuliers, c'est effectivement une piste, notamment avec un développement des centrales villageoises, par exemple. C'est un sujet qui sera évoqué lors des ateliers prévus dès la rentrée.

S'agissant des mesures compensatoires, elles permettent un traitement vertueux des 8 hectares, sous la responsabilité de l'exploitant pendant toute la durée du bail. Elles prennent en compte la sensibilité des milieux avec les tortues, les serpents. Le pâturage sera complémentaire d'autres activités telles que de la fauche calculée précisément avec des bureaux d'études environnementaux.

Maria Sandrin souhaite savoir si la commune d'Arandon-Passins sera consultée pour ces pâturages et la clôture.

Frédéric Géhin le lui confirme. La société sera invitée à se rapprocher de la commune.

Thierry Bekhit ne voit rien de prévu concernant la dépollution du site, en fin de bail. En l'absence de dépôt de garantie, il demande comment être certain que le loueur ne laissera pas de panneaux usés sur place.

Frédéric Géhin assure que le démontage des panneaux à l'issue du bail est bien spécifié.

Le président précise l'existence d'une provision, après vingt ans d'exploitation. Il explique également que si l'IFER augmente, c'est parce que la rentabilité en termes de production électrique est plus importante que prévu.

Frédéric Géhin donne lecture d'un extrait de la page 16 du contrat de bail : « *Le preneur s'engage à fournir au bailleur une garantie financière de démantèlement prenant soit la forme d'une garantie à première demande, émise au profit du bailleur, soit la forme d'un certificat de dépôt, émis au profit du bailleur, ci-après prénommé la garantie, prenant effet au 1^{er} janvier de la seizième année d'exploitation et couvrant 100 % des coûts de démantèlement, tels qu'estimés par l'expert. Ledit choix revenant uniquement au preneur.* »

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer le bail emphytéotique avec la société Kronosol 51 pour le projet de la réalisation de l'exploitation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque, sur la commune d'Arandon-Passins, à l'unanimité des membres présents et représentés (61 voix).

ENVIRONNEMENT – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – CYCLES DE L'EAU

1. Avenant au marché de travaux de reconstruction de la station d'épuration des eaux usées de Montalieu-Vercieu – Groupement d'entreprises Sources – Wolf Systèmes

Sylvain Granger annonce une série d'avenants pour des marchés en cours de régularisation. En effet, le bureau d'études qui accompagne la communauté de communes a travaillé sur des plus-values et des moins-values et le constat est que les moins-values ne suffisent plus à compenser les plus-values. Ainsi, il est question d'un avenant de - 0,7 % soit environ 15 000 euros supplémentaires par rapport au marché initial.

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'avenant au marché de reconstruction de la station d'épuration des eaux usées de Montalieu-Vercieu, à l'unanimité des membres présents et représentés (62 voix).

2. Avenant au marché de travaux de restructuration et d'extension de la station d'épuration de Saint Romain de Jalionas – Groupement d'entreprises Techfina/Mauro

Sylvain Granger déclare qu'il s'agit également d'un avenant financier, car le montant augmente de 0,4 % soit 22 313 euros pour ce marché qui dépasse les 3 millions d'euros. Aussi, le délai se prolonge de 6 mois et 4 semaines, du fait du Covid et de quelques complications techniques.

● ***Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'avenant au marché de travaux de restructuration et d'extension de la station d'épuration de Saint Romain de Jalionas, à l'unanimité des membres présents et représentés (62 voix).***

3. Attribution du marché relatif à l'étude pour l'amélioration de la connaissance de l'état de la ressource en eau

Sylvain Granger explique que le point de départ est le constat d'un déficit hydrique sur une grande partie du territoire. L'idée est d'avoir une meilleure connaissance des ressources en eau superficielle et souterraine. La consultation a donné lieu à une négociation, car les deux réponses étaient au-dessus du budget prévisionnel fixé à 100 000 euros. Les deux candidats, CPGF-HTV et Artelia ont fait des propositions au-dessus de ce montant. Il ressort de l'analyse des offres que les besoins en investigation étaient sous-estimés. C'est pourquoi il est proposé de retenir le groupement CPGF-HTV pour son offre à 140 000 euros HT.

Éric Gilbert est favorable à la réalisation de cette étude. Il s'interroge sur la disponibilité du rapport à destination du public, telle une base de données accessible aux particuliers.

Sylvain Granger part du principe que l'étude est financée avec de l'argent public et de la logique qui voudrait que les informations soient divulguées. D'ailleurs, cette étude mènera à la constitution d'un comité de pilotage et de suivi dans lequel siègeront des usagers, des élus.

Éric Gilbert relève que ces ressources en eau correspondent à des enjeux sanitaires, d'hygiène et de santé publique. Il suggère donc qu'une association, un groupe d'usagers et autre puissent avoir accès aux résultats, dans l'intérêt général.

Sylvain Granger en convient, mais se veut prudent au regard de la technicité des éléments. Rendre l'étude publique en l'état risquerait de donner lieu à de mauvaises compréhensions ou interprétations.

Le président explique que cette étude comportera deux niveaux d'intervention. Le premier consistera certainement à mettre en avant des ressources en eau qui s'affaiblissent. D'ailleurs, le comité de régie a déjà réfléchi à renouveler davantage les réseaux d'adduction en eau potable, de manière à en réduire les pertes. Et, le second volet pourrait révéler, à terme, des conflits d'usage puis des conflits territoriaux. Sur le fonds, il n'y a donc pas d'objection à ce que l'étude soit rendue publique, mais il faudra être précautionneux quant à l'utilisation qui pourra en être faite. À ce propos, le conseil de développement représentant de la société civile facilite les relations et pourra se saisir de ce sujet technique, à la base, pour en faire un document de médiation et de travail avec la population.

Sylvain Granger confirme que ce sujet peut être glissant. Pour autant, un document de synthèse vulgarisant les analyses et faisant état de la ressource en eau, dans l'idée d'anticiper pour les années à venir, pourra tout à fait être bénéfique tant pour les élus que pour la population.

Il ajoute que l'étude fait l'objet d'un financement et que le reste à charge est raisonnable.

● ***Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer le marché relatif à l'étude pour l'amélioration de la connaissance de l'état de la ressource en eau avec le groupement CPGF-HTV, pour un montant de 140 550 € HT, soit 168 660 € TTC, à l'unanimité des membres présents et représentés (62 voix).***

4. Attribution du marché relatif à la mission de curage et épandage des boues de la lagune de Chozeau

Sylvain Granger soulève la question du devenir de cette ancienne station d'épuration, ancien lagunage. Ce marché traite de la gestion des boues restées en fond de lagune, avec l'accompagnement d'un bureau d'études. Ce marché comporte trois tranches : une tranche ferme à un peu plus de 63 000 euros et deux tranches conditionnelles de 27 000 euros et une de 166 000 euros.

Le président indique une erreur sur une diapositive puisque le montant de la tranche ferme n'est pas de 6 386 euros, mais bien de 63 586,30 euros HT.

Sylvain Granger explique que la seconde tranche optionnelle avait vocation à anticiper un arrêté préfectoral, non paru à ce jour, en ce qui concerne des traitements spécifiques liés à la pandémie de Covid. Il y a donc de grandes chances pour que le choix soit celui de la première tranche optionnelle pour un traitement des boues « classique ». Une seule réponse a été reçue, celle de l'entreprise CEDDEC.

Pour être tout à fait limpide, le président déclare que, comme il n'y a pas de sujet de pollution, il n'y a pas d'urgence, mais un sujet normal de curage à la suite de l'obsolescence du bassin et au vu du delta important entre les deux options, la tranche 2 ne sera pas privilégiée.

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à retenir l'entreprise CEDDEC pour le marché relatif à la mission de curage et épandage des boues de la lagune de Chozeau et à signer l'acte d'engagement, à l'unanimité des membres présents et représentés (62 voix), pour les montants suivants :

- **Tranche ferme : 63 586,30 Euros HT soit 76 303,56 euros TTC**
- **Tranche optionnelle n° 1 : 27 775 euros HT, soit 33 330 euros TTC,**
- **Tranche optionnelle n° 2 : 166 250 euros HT, soit 199 500 euros TTC.**

Il est précisé que seule, l'une des deux tranches optionnelles sera affirmée selon les résultats de l'analyse en fin de tranche ferme.

Le président renvoie ensuite au rapport de présentation qui liste les décisions prises par lui-même et par le bureau, dans le cadre de leurs délégations respectives, entre le 01/06/2021 et le 31/06/2021, pour le pôle Environnement– Transition écologique – Cycles de l'eau.

INGÉNIERIE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

5. Programmation du projet de bâtiment annexe – siège communautaire d'Arandon-Passins

Frédéric Vial présente, dans la continuité des travaux en phase d'achèvement du futur hôtel communautaire, le projet du bâtiment annexe et de l'espace extérieur.

Un comité de travail s'est réuni afin de définir un cahier des charges pour ce projet qui comprend la réhabilitation complète du bâtiment d'environ 1 200 m² et l'ensemble des espaces extérieurs. Les objectifs sont de répondre aux besoins de cette nouvelle structure communautaire qui a évolué de façon importante depuis la fusion et de répondre aux besoins des communes, partenaires et acteurs du territoire et, enfin, de répondre à la prise en compte des orientations en matière de développement durable. Un programmiste a alors été mandaté pour son étude de faisabilité et ses chiffrages.

À terme, ce bâtiment se composera ainsi :

- Une salle multi-usage d'environ 400 m² destinée aux séances du conseil communautaire et qui servirait également pour des communes ou pour des séminaires d'entreprises, par exemple.
- Une salle de sport (100 m²).
- Une salle des archives (250 m²).
- Un espace pour le serveur informatique.
- Un espace dédié aux services techniques et au stockage, d'environ 600 m².

Les extérieurs comporteront un parking avec ombrières.

Cette réflexion du comité de travail et du programmiste a été soumise à la commission transversale, selon le processus de décision. Cette dernière a émis des recommandations comme :

- Optimiser le mieux possible l'ensemble des bâtiments exploitables et des espaces extérieurs.
- Favoriser les techniques et les matériaux liés au développement durable.
- Réfléchir sur la mutualisation des espaces.
- Maximiser les espaces verts et anticiper les méthodes d'entretien.

L'enveloppe financière est estimée à 3 255 000 euros HT environ, répartis comme suit :

- 1 759 050 euros HT environ pour le bâtiment annexe.
- 847 680 euros HT environ pour les extérieurs.
- 484 017,40 euros HT pour les prestations architectes (MOE, CT, CSPS, études de sols et autres) et divers.

Les services travaillent à la recherche de subventions pour ce projet dont le coût n'est pas négligeable, mais dont l'utilité est indéniable pour le bon fonctionnement et l'avenir de la communauté de communes.

Denis Thollon a l'impression de se faire « rouler dans la farine ». Lors de la fusion, il y avait trois sièges communautaires : à Saint-Chef, à Villemorieu et à Morestel. À peine la fusion effective, tout de suite a été proposée l'idée de construire un siège à Arandon d'abord, parce que des bâtiments étaient vides. Ensuite, ce fut pour saisir l'opportunité de vendre le siège de Morestel pour 1,2 million d'euros alors qu'il a coûté 1,4 million d'euros. Enfin, il y avait une promesse de vente pour celui de Saint-Chef. Un projet a alors été proposé pour 2,5 millions d'euros au conseil communautaire pour la construction du siège en question. Alors, il comprend qu'au bout de deux ans, il puisse y avoir des évolutions. Mais, ce projet passe de 2,5 à 5,5 millions d'euros. La question se pose de savoir combien coûtera au total cette réalisation. Aussi, il aimerait savoir où en sont les projets de vente des sièges de Morestel et de Saint-Chef et ce qu'est devenue l'ancienne salle de conseil à Villemorieu.

De plus, il s'étonne des 847 000 euros dédiés aux aménagements extérieurs et en déduit qu'il n'y avait rien de prévu pour l'extérieur, sur le premier projet.

En premier lieu, le président informe de la signature de la promesse de vente du siège de Morestel pour 1 050 000 euros et explique que le Covid a effectivement retardé les choses. Il sera donc vendu fin septembre, au moment de l'emménagement au nouveau siège. En second lieu, le siège de Saint-Chef a fait l'objet d'une promesse de vente qui n'a pas pu aboutir. La réflexion se poursuit puisque la vente n'est peut-être pas la meilleure solution. Le président n'est pas inquiet pour ce site prometteur et bien placé. Enfin, le bâtiment de Villemorieu a été valorisé pour devenir un tiers lieu et accueillir la Maison France Services.

S'agissant du projet en lui-même, la discussion selon laquelle la salle prévue au départ était de taille insuffisante a eu lieu, en ce conseil communautaire (plus petite encore que la salle actuelle), d'autant que les prises de compétences ont fait augmenter le nombre d'agents. Des échanges ont donc amené l'idée que cette salle ne fasse pas partie du corps du bâtiment principal et de créer un espace de travail partagé. Pour les extérieurs, il précise que rien n'était alors prévu.

Le président rappelle enfin les impératifs qui ont été décidés ensemble. Premièrement, il faut absolument un lieu pour stocker et classer toutes les archives papier qui se trouvent actuellement un peu partout au sein des trois sièges. Deuxièmement, les services techniques ont besoin de locaux. Troisièmement, les aménagements extérieurs sont aussi très intéressants et le volet photovoltaïque ajoute une plus-value à l'ambition environnementale de la communauté de communes. Enfin, la salle a été source de questionnements. Lors de ces derniers mois, le conseil communautaire s'est tenu à différents endroits, ce qui s'est avéré source de difficultés. C'est pourquoi le bureau s'est positionné afin que l'instance puisse avoir lieu dans les murs du siège, de manière pérenne.

À noter également qu'au départ, l'intégralité du mobilier devait être changée. Depuis, une entreprise a réalisé un inventaire pour permettre de tout coordonner et de garder une grande partie du mobilier existant.

Pour conclure, il pense qu'un point d'équilibre a été trouvé et que le projet est rationnel par rapport aux ambitions et à la structuration de l'intercommunalité.

Frédéric Vial ajoute que le projet en l'état a d'ores et déjà permis des aménagements extérieurs, notamment au niveau de toute la partie qui longe la route et la création d'une cinquantaine de places de parking. En ce qui concerne les archives, un marché avait été budgété, mais n'a finalement pas abouti (200 000 euros). Enfin, les services techniques vont accueillir de nouveaux personnels, et il est nécessaire de veiller aux conditions de travail des équipes.

Denis Thollon résume sa remarque ainsi : il a voté pour un projet à 2,5 millions d'euros. Il entend qu'il y ait des évolutions, mais pas de cette ampleur, il ne parvient pas à comprendre. Pour en revenir à la salle du conseil, il aimerait savoir si le département est opposé à la poursuite de la mise à disposition de la salle à Crémieu.

Le président répond que la salle n'est plus utilisée en raison de la crise sanitaire. Aussi, pour des questions organisationnelles et techniques, il avance qu'il sera bien plus efficient d'être dans les propres locaux de la communauté de communes.

Frédéric Vial précise que dans le projet initial, la salle était effectivement bien prévue, mais uniquement sa « carcasse ». Son aménagement n'était pas programmé.

Denis Thollon exprime son regret de ne pas en avoir été informé avant les votes, ce que conteste Frédéric Vial qui indique que ce point a été dit et redit. De l'avis de Denis Thollon, la salle du département était tout à fait convenable.

Pour terminer, il s'oppose fondamentalement à l'installation d'une salle de sport pour les agents. Autant, il comprendrait le financement à 50 % d'un abonnement sportif, autant cette salle constitue une distorsion entre les agents, car tous ne bénéficieront pas de cet avantage de manière équitable (les agents de la régie des eaux, des crèches, par exemple).

Marinette Sandrin fait part de deux inquiétudes des habitants. La première relève l'accessibilité du site qui va probablement engendrer un flux de véhicules un peu plus important, qui s'ajoutera à celui engendré par la zone d'activités. La seconde concerne la garde des enfants puisqu'il n'est apparemment pas question d'une crèche pour le personnel. Les crèches et assistantes maternelles locales seront-elles impactées ?

Frédéric Vial répond que rien n'est prévu pour l'accès routier au niveau de la départementale. Il convient qu'il y ait un peu plus de trafic, mais tout est totalement sécurisé avec les deux ronds-points.

Le président soulève que ce qui peut rassurer les habitants, c'est le fait que les visiteurs seront très peu nombreux puisqu'ils seront attendus dans les Espaces France Services.

Sur le second questionnaire, une intervenante assure que les structures actuelles à Montalieu et à Morestel sont tout à fait en phase de recevoir le public habituel. Il n'y a pas de projet au niveau du nouveau siège pour le personnel qui est logé à la même enseigne que les administrés sur l'intercommunalité.

Aurélien Blanc entend la problématique du dépassement de l'enveloppe globale initiale. Mais, il rappelle que l'objectif est de créer un siège différent des autres. Or, bien que la commune d'Arandon-Passins soit le centre de l'intercommunalité, elle n'est pas un point névralgique. La création d'une salle de sport pourra permettre à une centaine d'agents de rester sur place durant leurs pauses et, selon lui, ce n'est pas un grand luxe que de proposer ce service.

Laurent Guillet avoue être également choqué du passage du budget de 2,5 à 5,2 millions d'euros et se serait contenté de la salle de Crémieu. Il craint le retour des habitants sur le sujet.

Philippe Reynaud avance qu'il s'agit là d'un problème d'adéquation avec le projet de base. Le Covid a effectivement posé des problèmes insurmontables pour se réunir et, malheureusement, ces difficultés risquent de perdurer. Le coût peut paraître onéreux, mais cette salle est nécessaire.

Par ailleurs, s'agissant des 800 m² de panneaux photovoltaïques, il signale qu'il faudra avoir le local qui y correspond et faire en sorte que Photowatt puisse obtenir le marché. Cela se travaille en amont.

Stéphanie Lienemann est également surprise des montants, notamment du coût des prestations intellectuelles. Le coût par habitant est exorbitant. En revanche, elle souligne l'atout d'une salle qui pourra être utilisée de multiples façons.

Le président explique que le prix par habitant de la construction ou de la rénovation des mairies est bien plus important. Il est question, pour l'intercommunalité de 80 000 personnes.

Olivier Bonnard demande s'il est envisagé de rassembler les agents de la régie au sein de ce siège. De même, il s'étonne du ratio du prix au mètre carré, alors qu'une salle d'archives ou de sport sont des constructions relativement « sobres ».

Enfin, il rappelle que le choix fort d'augmenter la masse salariale implique désormais de loger ces personnels.

Frédéric Vial explique que la salle sera équipée d'un plancher technique qui permettra de travailler sereinement, avec des micros par exemple. En outre, toutes ces estimations ont été faites par le

Procès-verbal — Approuvé au conseil communautaire du 23/09/2021 à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix) programmiste sur une fourchette très haute pour éviter, il l'espère, de mauvaises surprises à l'ouverture des plis. Par exemple, la révision des aléas est chiffrée à 260 000 euros, mais ne sera peut-être pas utilisée.

Sylvain Granger renseigne sur la régie. Le sujet est en discussion avec les agents, l'idée n'étant pas de rapatrier tous les techniques, mais de favoriser le rattachement des services administratifs et de les mutualiser avec les moyens généraux. Le site d'Optevoz quant à lui serait plutôt destiné à accueillir d'autres volets techniques en plus de celui de la régie.

Pour en revenir à l'aménagement du siège, Azucena Hernandez suggère que le local de stockage et la salle de sport soient placés à l'étage pour anticiper de futurs développements au rez-de-chaussée.

Frédéric Vial garantit alors que des mezzanines sont prévues pour récupérer de la place.

En l'absence d'autres interventions, le président propose de passer au vote.

Le conseil communautaire approuve la programmation du projet de bâtiment annexe pour le futur siège communautaire d'Arandon-Passins, à l'unanimité des membres présents et représentés (53 pour-2 contre-7 abstentions).

Pour finir sur la partie Ingénierie et développement territorial le président renvoie au rapport de présentation qui liste les décisions prises par lui-même et par le bureau, dans le cadre de leurs délégations respectives, entre le 01/06/2021 et le 31/06/2021.

SERVICES À LA POPULATION

6. Fixation des tarifs de la piscine des Balcons du Dauphiné

Pour cette délibération annuelle, Annie Pourtier déclare que la grille tarifaire de la piscine intercommunale est inchangée par rapport à celle de l'année dernière, à l'exception des centres de loisirs de la communauté de communes. En effet, depuis l'ouverture de la piscine en octobre 2018, leur accueil se fait selon des tarifs spécifiques, votés en conseil communautaire :

- 2 euros par enfant, tous âges confondus contre 3,60 euros habituels sur cette cible d'âge ;
- gratuité pour les éducateurs dans la limite de 1 pour 5 pour les moins de 6 ans et de 1 pour 8 pour les 6 ans et plus ;
- possibilité de paiements en différé.

Il est proposé de voter la gratuité pour les entrées des enfants et des animateurs des centres de loisirs du territoire de la communauté de communes. La facturation de la piscine pour ces centres s'inscrit en effet en recettes et en dépenses dans le même budget, ce qui caractérise une écriture peu pertinente.

Par ailleurs, ont été précisées les modalités de remboursement d'abonnement ou d'inscription à des activités.

Enfin, pour les prochaines années, Annie Pourtier assure que la grille tarifaire de la piscine sera analysée au regard des décisions prises en comité de travail tarifations.

Le conseil communautaire adopte la grille tarifaire 2020-2021 de la piscine des Balcons du Dauphiné, accepte la gratuité des entrées pour les centres de loisirs de la communauté de communes et prend acte des modalités de remboursement d'activités, à l'unanimité des membres présents et représentés (62 voix).

7. Conventions de partenariat et de financement des centres de vaccination de Montalieu-Vercieu et de Pont-de-Chéruy

Annie Pourtier explique que les professionnels de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Montalieu-Vercieu se sont mobilisés dès janvier 2021 pour accueillir un centre de vaccination pérenne. À cet égard, ils se sont emparés du cahier des charges fourni par l'Agence Régionale de Santé (ARS). La communauté de communes a alors été sollicitée pour permettre l'acheminement des vaccins depuis le centre hospitalier de Bourgoin-Jallieu.

En complément de l'ouverture de ce centre de vaccination, une opération de vaccination ponctuelle a été lancée en mars et avril dernier, à destination des citoyens du territoire volontaires les plus vulnérables.

Face à l'augmentation de la cadence vaccinale, la commune de Montalieu-Vercieu a mis à disposition des professionnels de santé, la salle Ninon Vallin pour accueillir gracieusement le centre de vaccination.

De façon concomitante, une opération similaire a été menée sur l'agglomération pontoise en partenariat avec la communauté de communes de Lyon St Exupéry en Dauphiné (LYSED), la communauté médicale, les communes de Pont-de-Chérucy, Tignieu-Jamezyzieu, Charvieu-Chavagneux et Saint-Romain-de-Jalionas. L'ARS et la préfecture ont accepté la pérennisation de ce centre permettant à un bassin de population de plus de 50 000 personnes de bénéficier de la vaccination.

Annie Pourtier souligne le travail multi partenarial entre les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et la communauté de communes qui a créé une forte dynamique et permis aux plus précaires de ne pas être mis de côté.

Les centres de vaccination sont accompagnés financièrement par différents partenaires :

- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) attribue directement aux professionnels de santé engagés sur les centres un forfait journalier en fonction du statut du professionnel auquel s'ajoutent 40 euros par acte effectué permettant la prise en charge d'une partie du fonctionnement du centre.
- L'ARS prend en charge les frais administratifs dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional (FIR).
- La région Auvergne Rhône Alpes a en outre mis en place une aide régionale pour les communes et intercommunalités qui se sont mobilisées dans les centres de vaccination de leur territoire. Elle subventionne ainsi 50 % des dépenses éligibles et plafonnées à 10 000 euros par mois pour une durée maximale de trois mois.

Pour information, la LYSED a déposé une demande pour ce dernier financement. Il est proposé à la communauté de communes de solliciter également ce fonds régional pour le centre de Montalieu-Vercieu puisque la collectivité prend à sa charge, depuis l'ouverture des deux centres, des dépenses comme :

- Les frais d'acheminement de transport des vaccins.
- La rémunération d'un agent administratif et d'accueil, recruté temporairement dans le but, notamment, de procéder à l'inscription des habitants (par le biais du CCAS).
- Le nettoyage quotidien de la salle Ninon Vallin.
- L'hébergement d'externes en médecine.

À noter que dès le mois de juillet, il est prévu que les centres de vaccination assument eux-mêmes l'acheminement des vaccins en intégrant la dépense dans le fonds FIR.

En ce qui concerne le centre de Pont-de-Chérucy, le coût pour la collectivité s'élève à 9 621,44 euros avec là aussi, la prise en charge de l'acheminement des vaccins, les panneaux signalétiques, la moitié de la rémunération de l'agent administratif, ainsi qu'une soirée de clôture que souhaitent organiser les professionnels de santé.

S'agissant du centre de Montalieu-Vercieu, la participation de la communauté de communes concerne la partie salariale non prise en charge par le fonds FIR et l'hébergement des externes et d'autres dépenses pour un total de 41 974,23 euros.

Ces coûts intègrent les deux subventions proposées en cette séance. La première est l'attribution de 1 500 euros à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Portes du Dauphiné. La seconde est une subvention de 11 250 euros à la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) de Montalieu-Vercieu.

Il est donc proposé de solliciter la région afin d'obtenir une subvention pour l'ensemble des dépenses. La subvention qui concerne le centre de Montalieu-Vercieu intègre le reste à charge des salaires des agents administratifs, non pris en charge par le fonds FIR ainsi que la soirée de clôture. L'autre subvention pour le centre de Pont-de-Chérucy comprend une partie des frais de fonctionnement ainsi que la soirée de clôture.

Le président souligne la capacité de la communauté de communes d'avoir pu travailler avec la communauté médicale et les CCAS des communes pour aider à la vaccination des habitants les plus fragiles des Balcons du Dauphiné.

- **Le conseil communautaire accepte d'attribuer une subvention de 1 500 euros à la CPTS Portes du Dauphiné et une subvention de 11 250 euros à la SISA de Montalieu-Vercieu. Il autorise également le président ou son représentant à solliciter le fonds régional et à signer les documents afférents, à l'unanimité des membres présents et représentés (62 voix).**

8. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – prolongation : 5^{ème} et dernière année

Le président rappelle que l'OPAH a été signée le 1^{er} septembre 2017 pour trois ans, juste après la fusion. L'OPAH est dynamique et atteint pratiquement ses objectifs, malgré une première année un peu difficile d'installation de la communauté de communes et cette année, marquée par la crise Covid.

Face à ce contexte, il est demandé de prolonger d'un an encore cette OPAH, jusqu'à l'été 2022. Il est également question d'approuver l'avenant auprès du prestataire OLHA.

● Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 permettant de poursuivre l'OPAH des Balcons du Dauphiné jusqu'à l'été 2022 et à signer également l'avenant n° 2 relatif au marché de suivi-animation de l'OPAH, avec le prestataire SOLHA, prorogeant la prestation pour un an supplémentaire, et pour un montant de 90 266 euros HT, à l'unanimité des membres présents et représentés (62 voix).

9. Conventions Mission Locale Nord-Isère : convention cadre EPCI, convention de financement MLNI/Balcons du Dauphiné et prise en compte du loyer 2021 de la maison Mestrallet à Crémieu

Jérôme Grausi explique tout d'abord qu'il est proposé d'attribuer une subvention de 143 560 euros à la mission locale, montant similaire à ceux des années 2018 et 2019. Il est aussi question de procéder au versement de 4 000 euros qui correspondent au loyer de la Maison Mestrallet à Crémieu. Enfin, il est nécessaire de valider les termes de l'accord-cadre avec la mission locale.

Pour rappel, la mission locale a été créée en octobre 1998 et en mai 2021, elle s'étend sur 5 territoires (CCBD, LYSED, CAPI, VDD et CND). Sa mission est d'accueillir et d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du Nord Isère de 16 à 25 ans révolus, dans les thématiques d'emploi, de formation, d'orientation, de santé, de vie quotidienne, de transport, de logement, de justice et dans le cadre de la relation d'entreprise. Le spectre est donc très large. La mission locale se décline en 3 points d'accueil : Villefontaine-Crémieu, Bourgoin-Jallieu et La Tour-du-Pin/Morestel. Elle se compose de 40 salariés et, depuis l'audit de 2019 réalisé par le cabinet Amnyos, elle repose sur l'adaptation et une certaine évolution.

Pour 2020, elle a suivi 1 053 jeunes des Balcons du Dauphiné, ce qui représente 21 % des accueils du territoire Nord Isère (1 jeune sur 5). Ces jeunes viennent de 45 communes des 47 qui constituent l'intercommunalité. Plus précisément, 17 jeunes ont bénéficié du dispositif « garantie jeune » (accompagnement des jeunes en grande précarité, exclusivement par la mission locale, visant à favoriser leur insertion dans l'emploi, notamment par des mises en situation professionnelles, et assorti d'une aide financière de 497 euros maximum pour faciliter leurs démarches).

Enfin, s'agissant de la convention-cadre, l'accent est mis sur les trois axes suivants :

- Axe 1 : Enrichir et élargir le suivi des jeunes ;
- Axe 2 : Développer la relation aux entreprises ;
- Axe 3 : L'objectif commun est d'enrichir et renforcer la collaboration entre les Balcons du Dauphiné et la MLNI.

Jérôme Grausi explique que la subvention en question sera versée en plusieurs temps :

- 50 % lors de la mise en œuvre de la délibération ;
- 40 % fin décembre lors du bilan intermédiaire ;
- 10 % à réception du bilan final. Cette marge permettra de vérifier que la mission locale a bien rempli ses objectifs vis-à-vis de la communauté de communes.

Pour terminer, il revient sur l'année 2020 qui, bien que particulière, a permis certaines transformations au niveau de l'organisation, de la direction (recrutements, notamment d'une directrice adjointe qui a travaillé sur les appels d'offres à projets) et du travail des conseillers qui sont désormais plus polyvalents. Enfin, une offre de service « Promeneurs du Net » permet d'écouter les jeunes à travers les réseaux sociaux et son succès a permis une embauche de longue durée. Parmi les projets demeure celui de l'acquisition de casques à réalité virtuelle pour l'immersion des jeunes dans divers environnements professionnels. À retenir également, la garantie jeune délocalisée, dans une logique d'aller vers les jeunes des territoires plus reculés. À ce titre, il invite les communes à accepter que la mission locale rencontre ce public, sur une demi-journée.

Laurent Guillet souhaite savoir si des agents de la communauté de communes consacrent du temps à la mission locale et en particulier en orientant les jeunes.

Jérôme Grausi répond par la négative, car ce n'est pas la vocation de la communauté de communes. Par contre, ce qui est important, dans le cadre des comités de travail, c'est que les communes des Balcons du Dauphiné veillent à faire connaître la mission locale auprès des jeunes du territoire.

Nora Chebbi complète avec le rôle des conseillères de l'espace France Services qui orientent les administrés vers la mission locale quand cela est nécessaire.

Lorsque Laurent Guillet demande quel est le financeur de ces emplois, Nora Chebbi répond qu'il s'agit d'agents de la communauté de communes, mais rappelle que leur travail est d'accueillir le public et d'orienter en cas de besoin vers différentes structures, comme la mission locale, mais aussi la CAF.

Laurent Guillet soulève que, selon lui, ce serait à l'État de financer ce genre de services.

Nora Chebbi avance qu'il est question pour ce point de la politique menée par la communauté de communes, des services pour la population et de ce qui est installé, à l'échelle intercommunale.

Jérôme Grausi ajoute que l'État est actuellement financeur de la mission locale à hauteur de 45 %, le conseil régional pour 18 %, les communautés de communes pour 25 % et pour le reste, le financeur est Pôle Emploi.

Olivier Bonnard aimerait savoir si un travail avec les autres communautés de communes est toujours d'actualité en matière de financement, pour assurer l'équité du montant par habitant.

Jérôme Grausi avait effectivement vu un courrier de la part d'Olivier Bonnard, à l'époque, faisant part de ce souhait d'alignement des montants pour les habitants. Deux communautés de communes avaient baissé leur taux de 10 %. Actuellement, le président a effectivement pris contact avec la mission locale, mais elle n'a pas d'explication à donner. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle cette délibération comporte 10 % de marge de manœuvre. Et, ce sera un point de vigilance dans les échanges à venir parce qu'il n'est pas possible que les tarifs soient différents selon les communautés de communes alors que le service rendu pour les jeunes est le même.

Azucena Hernandez témoigne du travail, depuis 4 ou 5 mois, par la mission locale pour faire le lien avec les entreprises locales. Elle a d'ailleurs été contactée en tant que cheffe d'entreprise dans le cadre de la recherche de parrains et marraines. Aussi, des prises de contact sont faites avec les structures d'insertion pour pouvoir toucher les « invisibles ».

Jérôme Grausi se ravit de ce témoignage qui souligne effectivement le parrainage. Quelques fois, il y a simplement besoin que les entreprises s'ouvrent aux jeunes et leur consacrent un peu de temps, notamment pour les impliquer et leur donner l'envie d'intégrer certains secteurs, peu attractifs de prime abord ou méconnus, comme celui l'industrie ou du bâtiment. Il compte donc sur les grandes industries locales, mais aussi sur les mairies pour favoriser ces échanges.

Azucena Hernandez prend alors l'exemple de trois jeunes accueillis en stage d'immersion dans des entreprises de maçonnerie et de charpente. Ils venaient de la mission locale, ils sont désormais en apprentissage, depuis juin 2021, et ont trouvé des maîtres d'apprentissage. Les débuts de contrat se déroulent à merveille. Et, c'est une bonne nouvelle pour ce domaine d'activité en tension en matière de ressources humaines. Finalement, l'âge importe peu, il faut que les jeunes soient prêts à intégrer une entreprise et que les entreprises aient le dialogue adapté à ces jeunes qui ont besoin d'un peu plus d'accompagnement.

Jérôme Grausi rapporte que 26 jeunes ont été embauchés en alternance, 213 ont signé un contrat, dont 105 pour un contrat supérieur à 6 mois ou en CDI. Le taux de croissance prévu est au minimum de 6 %, ce qui signifie qu'il y aura de l'emploi dans les années futures.

Nora Chebbi revient à son intervention précédente auprès de Laurent Guillet et l'invite à se renseigner davantage sur tous les domaines d'intervention de l'Espace France Services. Il est d'ailleurs l'un des maillons pour communiquer auprès des jeunes sur l'existence des offres de la mission locale, instance à part entière.

Le président se félicite des exemples d'insertion réussie dont fait part Azucena Hernandez,

Avant de procéder au vote, il précise que ne participent pas au vote : Stéphanie Tavernese Roche (pouvoir), Jérôme Grausi, Philippe Reynaud et Nora Chebbi qui sont membres de la Mission locale.

- ***Le conseil communautaire autorise l'attribution de la subvention pour la MLNI, accepte la prise en charge du loyer 2021 à la Maison Mestrallet et adopte les termes de la convention-cadre et de la convention de partenariat 2021, à la majorité des membres présents et représentés (56 voix pour-1 voix contre et 1 abstention).***

Le président renvoie ensuite au rapport de présentation qui liste les décisions prises par lui-même et par le bureau, dans le cadre de leurs délégations respectives, entre le 01/06/2021 et le 31/06/2021, pour le pôle Services à la population.

RESSOURCES

10. Avis sur la demande de retrait de la communauté de communes des Vals du Dauphiné du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) et modifications statutaires liées à son changement de périmètre

Francis Spitzner rappelle qu'il est envisagé que le SICTOM de la région de Morestel voit son périmètre étendu, pour couvrir les parties de territoires des Balcons du dauphiné et des Vals du Dauphiné (VDD), relevant jusqu'alors du SMND, ainsi que le territoire couvert par le SICTOM du Guiers.

Pour permettre cette évolution de périmètre, à l'instar des Balcons, la communauté de communes des Vals du Dauphiné a demandé son retrait du SMND. Le SMND a approuvé ces retraits et leurs modalités financières, par délibérations en date du 26 mai 2021.

Dans les trois mois suivant la délibération du SMND, les EPCI membres doivent approuver les demandes de retrait à la majorité qualifiée (deux tiers des membres réunissant la moitié des populations concernées ou moitié des membres des structures réunissant les deux tiers des populations concernées). L'EPCI regroupant plus du quart de la population Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) doit faire partie de cette majorité qualifiée. Membre jusqu'au 31 décembre 2021, la CCBD doit en conséquence se prononcer sur la demande de retrait de la communauté de communes des VdD. À noter que cette dernière se prononcera également quant à la demande de retrait des Balcons du Dauphiné.

Le conseil communautaire doit également se prononcer sur les évolutions statutaires qui découlent de la modification de périmètre du SMND qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

- ***Le conseil communautaire approuve le retrait de la communauté de communes des Vals du Dauphiné du SMND et accepte les évolutions statutaires à compter du 1^{er} janvier 2022, à la majorité des membres présents et représentés (61 voix pour et 1 abstention).***

11. Mise à jour du tableau des effectifs, emplois permanents

Dans la lignée des conférences budgétaires et du vote du budget, Aurélien Blanc rappelle que la masse salariale représente 8,5 millions d'euros dont une enveloppe de 250 000 euros afin de continuer la structuration de la communauté de communes.

Deux postes vont être créés au sein de la direction de la communication et de la direction du patrimoine pour 3,3 ETP.

S'agissant du pôle ressources, un vote unanime des représentants du personnel permet d'avancer plusieurs propositions autour de trois directions.

Premièrement, pour la direction des finances, de la commande publique et des affaires juridiques, il s'agit d'adapter l'organisation dans le cadre de la déconcentration des fonctions comptables et budgétaires et de réorienter les moyens sur d'autres fonctions du pôle. Dans le même temps, il s'agit de mutualiser les moyens avec ceux de la direction de l'eau et de l'assainissement. L'effectif des agents comptables passera ainsi de 8 à 5 ETP dont un expert métier. Parallèlement, il est proposé de créer un poste de gestionnaire des marchés publics et un poste de juriste. Globalement, la direction des finances comptabilisera non plus 11, mais 10 ETP.

Deuxièmement, pour la direction de l'informatique, il est question de sécuriser le service, en passant de 1,5 à 2 ETP.

Enfin, en ce qui concerne la direction des ressources humaines et des moyens généraux, il est proposé de créer un poste d'assistant administratif qui sera proposé à des agents en situation de reclassement professionnel pour inaptitude. Par ailleurs, un contrat de projet de deux ans et de catégorie A du chef de projet Qualité de

Procès-verbal — Approuvé au conseil communautaire du 23/09/2021 à l'unanimité des membres présents et représentés (67 voix)
Vie au Travail (QVT) pourra être transformé en emploi permanent de catégorie B, à compter de mars 2022. Les moyens généraux restent bien à 9 ETP.

Au total, le pôle ressources sera de 21 ETP contre 20,5 actuellement. De plus, ces changements ont un impact financier quasiment neutre (5 880 euros). Ce qui est important, c'est que ce redéploiement permettra aux effectifs de répondre réellement aux besoins de la collectivité et, surtout, respectera l'enveloppe budgétaire. Tous les changements du tableau des emplois, au cours de ces derniers mois, sont d'un montant de 138 000 euros environ, soit bien en dessous des 250 000 euros votés.

Denis Thollon avance qu'il n'est pas contre l'embauche de personnels. En revanche, il veut en connaître les raisons et les tâches attribuées. Il remercie donc de la présentation d'un organigramme qui permet une vision plus claire de la délibération, mais réitère sa demande d'un organigramme complet des effectifs des Balcons du Dauphiné afin qu'il soit en mesure d'expliquer le nombre d'agents par secteur.

Le président indique que le « chemin » est en cours de structuration et de redéploiement, c'est pourquoi l'organigramme est en cours de constitution.

Aurélien Blanc affirme que l'organigramme complet et juste sera à disposition d'ici la fin de l'année.

● **Le conseil communautaire accepte la création de deux postes permanents à temps complet de catégorie B (expert métier comptable et gestionnaire commande publique) et d'un poste permanent à temps complet de catégorie A (juriste) et accepte la suppression de 4 postes permanents à temps complet vacants de catégorie C (gestionnaires comptables, à l'unanimité des présents et représentés (62 voix).**

12. Plan d'action d'égalité entre les femmes et les hommes

Aurélien Blanc rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale pour les collectivités de plus de 20 000 habitants. Ces valeurs, que défend la communauté de communes, figurent dans l'article premier de la Constitution de la 5e République.

Il s'agit alors d'acter la mise en œuvre d'un plan d'action en s'appuyant sur l'existant selon les objectifs suivants :

- Traiter les écarts de rémunération
- Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et responsabilités.
- Favoriser l'articulation vie professionnelle/vie personnelle et familiale.
- Prévenir et traiter les actes discriminatoires.
- S'assurer que l'objectif de réelle égalité hommes/femmes est garanti dans tous les champs d'intervention.

Le contenu du plan d'action s'inscrit dans le projet de territoire et se construira en concertation avec les représentants du personnel.

Le président croit savoir que la communauté de communes est l'une des dernières collectivités du Nord Isère à ne pas avoir réalisé ce plan d'action. En complément, il s'agit de nommer un membre du bureau pour mener à bien cette mission. Il remercie Nathalie Péju qui est prête à s'investir dans ce projet.

● **Le conseil communautaire accepte d'inscrire le plan d'action d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au projet de territoire et de nommer Mme Nathalie Péju vice-présidente ou conseillère déléguée en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'unanimité des présents et représentés (62 voix).**

Le président fait part des décisions prises par lui-même et par le bureau, dans le cadre de leurs délégations respectives, entre le 01/06/2021 et le 31/06/2021, pour le pôle RESSOURCES.

POINTS DIVERS

1. Fondement des avis de la collectivité en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Le président informe que l'ouverture d'une surface de vente supérieure à 1 000 m² nécessite l'obtention préalable d'une autorisation délivrée par cette commission. Une proposition de cadre a été validée par le bureau pour que le conseil puisse donner un avis construit.

En résumé, des critères d'aménagement de l'espace sont définis dans l'outil important qu'est le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) du SCOT. Le président informe d'ailleurs que le PLU doit se mettre en compatibilité avec le SCOT. En matière d'environnement, l'avis de la collectivité doit être cohérent avec son PCAET, en cours d'élaboration.

Enfin, pour la gouvernance, il est proposé de créer un groupe d'analyse des projets. Cette commission serait composée du président et des vice-présidents et conseillers communautaires chargés des politiques suivantes :

- Environnement et transition énergétique
- Développement économique, économie de proximité, emploi et insertion
- Mobilités, développement numérique et adaptation aux mutations actuelles
- Urbanisme et stratégie foncière
- Coopération et mutualisation avec les communes

Les maires des communes d'implantation et des communes voisines potentiellement impactées seraient, bien sûr, entendus par cette commission.

Il sera proposé également de nommer Frédéric Géhin comme suppléant au sein de la CDAC.

Comme Stéphanie Lienemann n'est pas certaine d'avoir bien compris l'application du PLU vis-à-vis du DAAC, le président reformule ainsi : le PLU doit être compatible avec le SCOT et dispose de trois ans pour le faire. Tant que la compatibilité n'est pas actée, c'est le PLU antérieur qui s'applique. En revanche, le DAAC est applicable même si le PLU n'a pas été révisé.

Stéphanie Lienneman en déduit que le PLU de la commune de Villemoirieu peut s'appliquer. Elle pense à un terrain qui était constructible sur le PLU et le SCOT s'est prononcé défavorablement. En conséquence, le terrain est bien constructible. Le président le lui confirme, tant que la commune n'a pas révisé son PLU qui décline ce terrain. Il renvoie le sujet vers le président du SCOT qui pourra passer en commune pour apporter les réponses.

Aurélien Blanc rappelle que les préconisations du SCOT invitent à suivre certaines mesures. Les communes ont intérêt à les respecter puisqu'il en va de leur avenir et de leur maîtrise du développement.

Stéphanie Lienneman l'entend, mais fait part d'une problématique bien précise liée à ce terrain.

Aurélien Blanc comprend, mais insiste sur le fait que le SCOT ne décide pas à la place des communes.

2. Point sur la compétence PLUI

Dans le cadre de la loi ALUR, l'État transfère de droit cette compétence aux EPCI dont les communes ont jusqu'au 1er juillet 2021 pour se prononcer. Christian Giroud déclare cependant que la communauté de communes ne sera pas compétente puisque la préfecture comptabilise une minorité de blocages (une vingtaine d'avis sur les 46 communes).

Il remonte des avis défavorables que certaines communes souhaitent que la compétence reste communale pour le moment, au vu de la jeunesse de l'intercommunalité.

Pour terminer, Christian Giroud remercie les 18 conseils municipaux qui ont sollicité l'intervention de la communauté de communes. Les échanges furent instructifs dans les deux sens, au-delà même du sujet du PLUI, avec des interventions parfois plus pédagogiques dans le domaine de l'urbanisme.

Il regrette cependant que la situation sanitaire n'ait pas permis des réunions avec l'ensemble des DGS et élus de l'urbanisme. Ces temps d'échange favorisent le partage d'analyses et d'outils. Ils seront organisés dès que les conditions le permettront.

QUESTIONS DIVERSES

Sylvain Granger signale 4 incidents liés à la pluviométrie soutenue des derniers jours :

- Le SYDCHER est en veille de par la crue du Rhône. Ce n'est pas courant pour un mois de juillet, mais il n'y a pas a priori de menace d'inondation.
- Une alerte ARS pour l'eau potable de la commune de Creys-Mépieu après détection de la bactérie *Escherichia coli*.

- Deux dysfonctionnements en matière d'assainissement à Tignieu-Jamezieu et à Porcieu-Amblagnieu. Les équipes sont sur place.

Le président précise que l'eau de la commune de Creys-Mépieu va être traitée au chlore, provisoirement. De même, à Optevoz où la chloration va être légèrement augmentée.

Puis, Jérôme Grausi évoque le lancement de l'opération chéquiers pour consommer au cœur des Balcons. L'enveloppe consacrée s'élève à 250 000 euros. Environ 8 000 chéquiers sont chacun composé de 3 chèques de 10 euros. Leur impression est en cours pour qu'ils soient disponibles à partir de la première semaine d'août, après vérification par le Trésor public. Les chéquiers seront valables jusqu'au 31 décembre 2021.

Frédéric Vial témoigne ensuite du succès du passage du Tour du Valromey puisque Morestel était ville étape, le dimanche 11 juillet. Cette course cycliste junior sur étapes est unique en Europe. Les deux gagnants de l'étape du jour intégreront une équipe professionnelle, comme de nombreux jeunes autres participants de cette course. Il s'agissait d'un partenariat à hauteur de 16 000 euros pour la communauté de communes, 2 000 euros pour la ville de départ et 2 000 euros pour la ville d'arrivée. Il espère que l'an prochain, la course reviendra dans le Nord Isère.

Le président en profite pour remercier les communes de Frontenas et de Morestel pour leur implication ainsi que les communes traversées qui ont su mobiliser leurs populations. Il espère également poursuivre cette belle collaboration.

Annie Pourtier conclut sur les festivals de l'Isle en Scène et du Solstice organisés à Brangues. Tout s'est bien passé du point de vue organisationnel. Le public était au rendez-vous. Elle remercie le service culture et le service communication ainsi que tous les agents, notamment techniques, qui ont contribué à la réussite. Elle souligne également la collaboration précieuse avec les Nouvelles Rencontres de Brangues qui permettent une offre culturelle de qualité. Elle remercie également la commune de Brangues et donne rendez-vous à la commune de Saint-Baudille-de-la-Tour pour la prochaine édition du festival de l'Isle en Scène.

Enfin, Léon-Paul Morgue remercie la communauté de communes pour l'aide apportée lors du passage des gens du voyage.

Le président souhaite un bel été à tous et clôt la séance en informant du prochain conseil qui aura lieu le 23 septembre 2021.